

Charte de l'environnement C.A.G.B. - Agenda 21 Ville de Besançon Création d'un comité de pilotage commun

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Président

AVIS			
Commission n°10		Bureau	
séances du 27/05/03 et 03/09/03	favorable	séance du 26/09/03	favorable

Contenu de l'étude

L'étude de Charte pour l'environnement d'agenda 21 pour la Ville, consiste en :

- ↻ un état des lieux
- ↻ la définition d'objectifs stratégiques
- ↻ la définition d'un plan d'actions concrètes et de propositions
- ↻ l'élaboration d'une série d'indicateurs et de moyens d'évaluation.

Comité de pilotage

Afin de mobiliser les partenaires extérieurs qu'une seule fois pour cette démarche de développement durable menée par la Ville et la CAGB avec des outils différents, le Comité technique a proposé la fusion des Comités de pilotage prévus initialement en un seul.

Pour que la délibération soit conforme au compte-rendu du Comité technique du 13 juin 2003 et à la délibération de la Ville de Besançon, les modifications suivantes au tableau présenté dans le projet de délibération sont mentionnées dans le tableau ci-joint :

Co-Présidence : M. le Préfet de Département, Préfet de Région. M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire de Besançon et Président de la CAGB,	
Représentants élus des Collectivités locales: Ville de Besançon : M. Vincent FUSTER, Adjoint à l'emploi et à l'économie M. Eric ALAUZET, Adjoint à l'Environnement de Besançon, Mme Marie-Marguerite DUFAY, Adjointe à l'Action sociale M. Michel LOYAT, Adjoint à L'urbanisme, voirie et transports M. Christophe LIME, Adjoint au patrimoine M. Denis BAUD, Adjoint au logement M. Gabriel BAULIEU, 1 ^{er} Vice-Président de la CAGB Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente de la Commission environnement CAGB, M. Pascal DUCHEZEAU, Vice Président de la	M. Benoit CYPRIANI, Conseiller Municipal délégué à l'Agenda 21, Mme Catherine Comte-Deleuze, Conseillère municipale M. Jacques CANAL, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Philippe CHANAU, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Daniel PARIS, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Pierre CONTOZ, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Claude BULLY, Membre de la Commission environnement CAGB M. Jean-Marie ROTH, Membre de la Commission

Commission environnement CAGB,	environnement CAGB, M. Le Président du Conseil Régional, M. Le Président du Conseil Général, M. Le Président du SYBERT, M. Le Président du SM-SCOT,
Agents des Collectivités locales: Ville M. Patrick AYACHE, Directeur Général des Services de Besançon M. Eric ANGUENOT, Directeur de Cabinet de Besançon, M. Dominique MARIE, Chargé de Mission développement durable, M. le DGST, Ms les DGAS, M. le Directeur du CCAS + services intéressés	CAGB : M. Jean-Paul VOGEL, Directeur Général des Services de la CAGB, M. André PIETRUCCHI, Directeur Général Adjoint des Services de la C.A.G.B., M. Loïc DAUTREY, Chargé de Mission développement durable de la CAGB + services concernés Mme Martine GIRAULT, Secrétaire Générale de la Mairie de Saône (représentant les agents des communes hors de Besançon)
Représentants de l'Etat et des Organismes sous tutelle : M. l'Inspecteur académique, M. Le Directeur de la DIREN, M. Le Directeur de la DRIRE, M. Le Délégué régional de l'ADEME,	M. Le Directeur de la DDE, M. Le Directeur de la DDAF, M. Le Directeur de la DDASS, M. Le Directeur de l'Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse,
Représentants de la société civile et socio-professionnelle : M. Le Président de la CCI, M. Le Président de la Chambre d'Agriculture, M. Le Président de la Chambre de métiers, M. Le Directeur du CAUE, Mme La Présidente de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB), M. Le Président d'Energie-Cité,	Mme La Présidente de l'ASQAB, M. Le Président de Espaces naturels comtois, M. le Président de Doubs Nature Environnement, M. Le Président de l'AUTAB, M. Le Président de UFC Que Choisir M. Le Président de l'Association d'éducation populaire Les 2 VP du Conseil de Développement Participatif
Autres organismes 1 représentant du CEDDAET,	1 représentant d'Act Consultant

D'autres membres pourront participer aux comités de pilotage, selon leurs fonctions ou leur expertise.

En raison d'un lancement décalé des études, ce comité de pilotage se réunira pour la première fois en octobre-novembre afin de solliciter officiellement les nombreux partenaires potentiels de la démarche.

Ce comité de pilotage validera les grandes étapes des études de Charte et d'Agenda 21.

Méthode de concertation.

Au niveau des secteurs de l'Agglomération et des quartiers de la Ville de Besançon :
5 réunions de secteurs ont eu lieu récemment à Auxon-Dessous, Champvans les Moulins, Montferrand-le-Château, Thise, Montfaucon. Les maires, conseillers municipaux, conseils de jeunes étaient invités à participer ainsi que la population (communiqué de presse).

La démarche a été présentée à environ 20 à 30 personnes dans chaque réunion, suivie d'un débat qui a permis au bureau d'études de recenser les enjeux considérés localement comme prioritaires.

Au niveau des services de la Ville et de la CAGB, une dizaine de réunions ont été organisées sur des problématiques intéressantes à la fois des compétences juridiques de niveau communal et de niveau intercommunal.

Au niveau des habitants un recueil des points de vue de la population sous forme de questionnaire sera réalisé.

Cette concertation se poursuivra de la manière suivante :

Dans le cadre de forum dont le premier aura lieu à l'Opéra-Théâtre le 19 novembre avec comme conférencier principal, M. Jean-Marie PELT, Président de l'institut européen d'écologie

Dans le cadre d'ateliers

7 à 10 ateliers seront proposés, comme par exemple :

- Développement économique, emploi, économie sociale et solidaire
- Déplacements et mobilités
- Habitat et énergie
- Consommation d'espace, territoires durables, paysages et patrimoines
- Cadre de vie, pollutions, nuisances
- Solidarité (entre générations, entre territoires),
- Gouvernance (démocratie participative)
- Education-sensibilisation, formation...
- Observatoire de l'environnement ou du développement durable et indicateurs

Les bureaux d'étude feront des propositions afin qu'il y ait des liens entre des ateliers thématiques, et que le nombre de personnes soit limité pour une animation la plus efficace possible.

Ces ateliers seront ouverts à des experts, des partenaires, des élus et agents des collectivités, de membres du Conseil de Développement Participatif...

Sous forme de contributions

Une plaquette sera prochainement éditée et un appel à contribution sera proposé.
L'échéance du rendu est fixée en avril 2004.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide:

- le principe d'un Comité de pilotage commun aux deux démarches d'agenda 21 (Ville) et de Charte pour l'environnement (CAGB)
- la composition du Comité de pilotage co-présidé par M. Le Préfet et M. le Président, Maire de Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président